AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0297
FR0000060832-FS0141

23 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PRECIA

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 22 février 2024, la société Gay-Lussac Gestion (45 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 février 2024, le seuil de 5% du capital de la société PRECIA[1] et détenir, pour le compte desdits fonds, 261 569 actions PRECIA représentant autant de droits de vote, soit 4,56% du capital et 3,01% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PRECIA sur le marché.

[1] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 28 septembre 2023.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 733 040 actions représentant 8 676 010 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.